



Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le 10/11/2025

Binder Levaillant

ID : 011-211100243-20251104-2025051-DE

Mairie de Bages
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE BAGES

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de BAGES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances au foyer municipal de Prat de Cest, sous la présidence de M. Jean-Louis RIO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Conseillers à la séance : 10
Nombre de Conseillers excusés : 3

Convocation du 27 Octobre 2025

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Henri BUSTO, Stéfan FROWEIN, Charles REALES, Cécile JASSIN, Claudine BOUFFET, Marie-José BOUNOURE.

ABSENTS EXCUSÉS : Philippe CARRERA, Sandrine SERRE, Marie-Claude BUSTO.

PROCURATIONS : M. Philippe CARRERA à M. Jean-Louis RIO.

M. Henri BASTIDE est nommé secrétaire.

DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-020 en date du 10 juin 2020 par laquelle il a donné au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Prend acte des décisions prises en vertu de la délibération précitée portant :

Numéro de la Décision	Intitulé de la décision	Date de signature
D-2025-008	Accueil d'un volontaire au service civique du 08/09/2025 au 07/05/2026 à raison de 24h/hebdomadaires.	20/05/2025
D-2025-009	Modification du plan de financement relatif au PITE concernant le dossier d'aménagement de la rivière avec son complexe lagunaire.	20/05/2025
D-2025-010	Plan de financement et demande de subvention auprès du Département pour l'Aménagement de l'aire de jeux en faveur de l'inclusion.	27/10/2025

Pour : 10 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

Mme BOUNOURE ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Secrétaire à Séance
Henri BASTIDE

Monsieur Le Maire,

Jean-Louis RIO



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

